

# Feuille officielle du district de La Neuveville

No 8 - Vendredi 1<sup>er</sup> mars 2013



Nods



Diesse



Lamboing



Prêles



La Neuveville



## Commune de La Neuveville

www.neuveville.ch

veuillez vous référer au site pour adresse e-mail

### VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 3 MARS 2013

Le bureau chargé de diriger et de surveiller les opérations du scrutin et du dépouillement a été constitué comme suit :

**Présidente :** Mme Milinkovic Marina

**Vice-président :** M. Muller Claude

#### Membres

Mmes et Mlles

Chevailler  
Marti  
Matti  
Moret  
Mori  
Mosimann  
Müller  
Neuenschwander

Monique  
Doris  
Anne Catherine  
Marie-Christine  
Anne Andrée  
Manon  
Evelyne  
Jennifer

MM.

Frei Julien  
Marolf François  
Mathis Valentin  
Mjarrad Ahmed  
Mouttet Pierre Alain

Transport et fonctions à Chavannes (bureau accessoire) :

Mmes Schütz Franziska et Mosimann Margrit

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE PUBLICATION

Les électeurs et les électrices de la Commune municipale de La Neuveville sont convoqués aux urnes le 3 mars 2013 pour se prononcer sur les objets suivants :

#### VOTATIONS FEDERALES

1. Acceptez-vous l'arrêté fédéral du 15 juin 2012 sur la politique familiale ?

2. Acceptez-vous l'initiative populaire «contre les rémunérations abusives» ?

3. Acceptez-vous la modification du 15 juin 2012 de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire (loi sur l'aménagement du territoire, LAT) ?

#### VOTATION CANTONALE

1. Acceptez-vous l'initiative populaire « Berne renouvelable » ?

2. Acceptez-vous le contre-projet du Grand Conseil ?

3. Question subsidiaire : Lequel des deux textes doit entrer en vigueur, l'initiative populaire ou le contre-projet du Grand Conseil ?

Le scrutin sera ouvert :

dimanche 3 mars 2013 de 10 h. à 12 h.  
dans les locaux de l'Administration communale,  
place du Marché 3, La Neuveville.

Un local de vote accessoire sera ouvert le dimanche 3 mars 2013 de 10 h. à 12 h, dans le bâtiment no 39, Chemin de Chavannes (hangar des pompiers).

#### RAPPEL :

Les ayants-droit au vote peuvent déposer leur enveloppe de vote par correspondance dans la boîte aux lettres située à l'entrée Sud du bâtiment de l'Administration communale, place du Marché 3. **Le samedi précédant le jour de la votation, les enveloppes peuvent être déposées jusqu'à 20 heures au plus tard.** Dans ce cas, comme pour le vote par courrier postal, les cartes de légitimation doivent être signées pour que le vote soit valable.

### AGENCE AVS REGIONALE DE LA NEUVEVILLE

**Nous vous informons que nos bureaux  
seront fermés vendredi 8 mars 2013**

réouverture lundi 11 mars 2013  
selon horaire habituel

Merci de votre compréhension.

La Préposée

### DATES DE TRAITEMENTS 2013 SULFATAGES PAR HÉLICOPTÈRE

Région de Ligerz (communes concernées : Ligerz, La Neuveville, Tüscherz-Alfermée, Twann) :

- Vendredi 31 mai  
- Mercredi 12 juin  
- Mercredi 3 juillet  
- Jeudi 18 juillet  
- Mercredi 31 juillet

Responsable : Erich Teutsch  
Tél. : 032 315 12 53 ou 079 240 96 14

Si la météo est défavorable le jour prévu, le traitement se fera le lendemain.

**Vous pouvez toujours nous joindre au 027 329 14 15 pour de plus amples renseignements. Toutefois nous tenons à vous informer que vous pourrez dès fin avril, début mai, retrouver le programme de traitements sur notre site web : [www.air-glaciers.ch](http://www.air-glaciers.ch). Nous vous rappelons aussi que les dates que nous vous communiquons aujourd'hui sont planifiées pour une saison dite « normale ». Toutefois, nous accueillerons ce que le « ciel » voudra bien nous offrir comme météo et selon l'état de la végétation, il se peut que ce programme soit « tout chamboulé » ! Merci pour votre compréhension**

Avec nos cordiales salutations.  
AIR-GLACIERS SA SA

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

#### ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de la révision partielle de l'ordonnance sur les tarifs de stationnement de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 1 du 11 janvier 2013 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Cette révision est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> mars 2013

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

### MUNICIPALITE DE LA NEUVEVILLE

#### ATTESTATION

Par les présentes, nous certifions que l'arrêté du Conseil municipal sur l'approbation de la révision partielle de l'ordonnance sur l'utilisation du domaine public de la Commune municipale de La Neuveville a été publié dans la feuille officielle d'avis no 1 du 11 janvier 2013 pendant un délai de 30 jours.

Aucun référendum ni aucun recours en matière communale n'ont été déposés à son encontre durant cette période. Cette révision est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2013.

La Neuveville, le 1<sup>er</sup> mars 2013

LE CHANCELIER MUNICIPAL

V. Carbone

### Avis de construction

**Requérante :** Municipalité de La Neuveville, 2520 La Neuveville

**Auteur du projet :** Atelier d'architecture Bär SA, Ecluse 32, 2000 Neuchâtel

**Emplacement :** Parcelle no 891, au lieu-dit Chemin de St Joux, commune de La Neuveville

**Projet :** Isolation des façades, modification partielle de la toiture du bâtiment et changement des vitrages

**Dimensions :** Selon plans déposés

**Construction :** Selon plans déposés

**Zone :** Affectée à des besoins publics C

Dépôt de la demande, avec plans, jusqu'au 31 mars 2013 inclusivement auprès de l'administration communale de La Neuveville. Les oppositions ou réserves de droit faites par écrit et motivées seront reçues dans le même délai à la Préfecture du Jura bernois, rue de la Préfecture 2, 2608 Courtelary.

Courtelary, le 1<sup>er</sup> mars 2013

Le préfet : J.-Ph. Marti

**Police cantonale à La Neuveville  
032 346 88 81**

# CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

## du mercredi 6 février 2013

### CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

Séance ordinaire du mercredi 6 février 2013, tenue dès 19.30 h au Centre des Epancheurs.

Présidence: Mme Catherine Frioud Auchlin

Procès-verbal: M. Vladimir Carbone, chancelier municipal

#### Ordre du jour

L'ordre du jour n'est pas modifié :

1. Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue par M. R. Matti, maire
2. Appel
3. Désignation de deux scrutateurs provisoires
4. Nomination du président/de la présidente du Conseil général pour 2013
5. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour 2013
6. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 (par les anciens membres du Conseil général)
7. Nomination des membres de la commission de l'économie et des finances
8. Nomination des membres de la commission de l'équipement
9. Nomination des membres de la commission de la gestion du territoire
10. Nomination des membres de la commission de l'instruction et de la jeunesse
11. Nomination des membres de la commission des loisirs
12. Nomination des membres de la commission de la sécurité
13. Communications

#### 1. Ouverture de la séance et souhaits de bienvenue par M. R. Matti, maire

M. R. Matti, maire : ouvre la séance. Il salue le Conseil municipal, la presse et le public. Ensuite, il déclare : « C'est avec un plaisir tout particulier que je vous souhaite la bienvenue ce soir pour la séance inaugurale de la nouvelle législature. Un salut tout particulier va à celles et ceux qui pour la première fois vont siéger dans cette enceinte. Mais j'adresse également un cordial salut à toutes celles et tous ceux qui, tout en sachant déjà à quoi ils s'exposaient, ont eu le courage de se lancer dans une deuxième législature. Et je ne parle même pas de ceux qui entament leur troisième. Ils sont combien ? Là, ce n'est plus du dévouement à la communauté, c'est carrément de l'addiction incurable ! Mesdames et Messieurs, pour cette séance constitutive, mon rôle va se limiter à organiser les débats en vue de faire nommer celle ou celui qui va présider vos premières délibérations. Nous l'avons vu tout à l'heure, certains sont des routiniers du Conseil général, des mordus de l'intervention, des connaisseurs avisés du jeu des partis et des alliances de circonstance. Et comme il est d'usage dans cette assemblée, le tournus des partis accorde la présidence du Conseil général au groupe Forum qui tout à l'heure vous présentera son candidat qui est une candidate. Mais tout d'abord, Mesdames et Messieurs, j'aimerais vous dire que dans sa nouvelle composition, le Conseil Municipal a déjà siégé 4 fois et qu'il prépare actuellement le programme de législature qui vous sera soumis à l'occasion du prochain Conseil général. La législature s'annonce ardue sur plusieurs fronts et, sans trahir le moindre secret, il est évident que la réalisation de la nouvelle école primaire sera sans doute l'un des plats de résistance de ces prochaines années. Mais de tout cela, nous aurons tout loisir d'en parler en temps voulu. Pour l'heure, il convient de passer à la véritable phase constitutive de l'assemblée, et pour cela, je passe la parole au chancelier Vladimir Carbone, un familier de la procédure constitutive de notre parlement communal. Je vous remercie. »

#### 2. Appel

L'appel nominal fait constater la présence de 32 conseillères et conseillers.

#### Forum Neuvevillois (FOR)

Mmes Christen Anne-Claude, Orha Sanda  
MM. Althaus Jean-Pierre, Farine Edmond, Gerber David, Jau Cédric, Latscha Jean-Pierre, Nicolet Christophe, Olivieri Giuseppe

#### Parti Radical (PR) :

Mmes Andrey Odyle, Chevailler Monique, Imer Milly, Lehr Katja, Mueller Maryse  
MM. Ammann Jean-Philippe, Binggeli Alain, Burdet Michel, Kurth Roland, Murier Thierry

#### Parti Socialiste (PS) :

Mmes Glatz Laure, Lopes Stéphanie, Petignat Ruth, Schori Mona  
MM. Friedli Paul, Lehmann Willy, Schori Christophe

#### Union Démocratique du Centre (UDC)

MM. Bürki Sacha, Marti Nicolas, Neuenschwander Florian, Verdon Jean-Pierre

#### Excusés :

Mme Michel Tamara (FOR)  
MM. Ehrensperger Albrecht (PS), Ferrier Christian (FOR)

#### 3. Désignation de deux scrutateurs provisoires

M. R. Matti, maire : désigne Mmes A.-C. Christen et M. Chevailler comme scrutatrices provisoires.

#### 4. Nomination du président / de la présidente du Conseil général pour 2013

M. R. Matti, maire : rappelle que, selon le tournus décidé par les partis, la présidence revient à Forum pour 2013.

M. C. Jau, FOR : le parti Forum propose la candidature de Mme C. Frioud Auchlin à la présidence du Conseil général pour 2013.

#### Par 31 voix sans opposition, le Conseil général nomme Mme C. Frioud Auchlin à la présidence.

M. R. Matti, maire : cède la place à Mme C. Frioud Auchlin.

Mme C. Frioud Auchlin, FOR : prend la présidence de la séance, puis elle déclare : « C'est un grand honneur pour moi d'être devant vous ce soir en tant que présidente du Conseil général et je tiens à vous remercier très sincèrement de la confiance que vous me témoignez. Durant cette année, je veillerai à mener à bien les débats en toute impartialité dans le respect de chacun et chacune. Il me tient à cœur de féliciter notre maire pour sa réélection. Le score obtenu est à la mesure des espoirs que la population neuvevilloise met en vous pour la bonne gestion et pour le développement de notre Commune. Durant la précédente législature, vous et votre équipe communale avez dû vous adapter à vos fonctions nouvelles, développer de nouvelles compétences, ajuster ici et là votre façon de travailler. Avec 5 membres réélus sur 7, la nouvelle équipe communale bien expérimentée et enrichie de deux nouveaux membres, pourra poursuivre les divers

travaux initiés durant la précédente législature dans la continuité et la sérénité et, forte de ce savoir-faire, défendre de nouveaux projets. Aux conseillers généraux ici réélus, je dis bravo ! Les Neuvevilloises et Neuvevillois vous ont reconnus comme défenseurs de leurs intérêts et de leurs idées en vous confiant un nouveau mandat. Aux nouveaux, qui représentez plus de la moitié des sièges, vous êtes porteurs d'une mission noble que celle de l'engagement pour sa commune, mission souvent gratifiante mais parfois aussi frustrante. En vous inscrivant sur une liste, vous avez signifié votre désir d'être un acteur au service de la collectivité. L'investissement que cela implique, sera pour vous source d'enrichissement d'un point de vue social, culturel, politique mais aussi personnel. Ce qui nous réunit tous ici, indépendamment de notre appartenance politique ou sociale, de nos convictions, de nos expériences, c'est l'attachement profond à notre Commune, que nous soyons bourgeois, né ici ou pas, citoyen de longue date ou nouveau Neuvevillois. De nombreux dossiers nous attendent, de l'école des Collonges qui sera probablement le plus important de la législature, à d'autres touchant à l'aménagement du territoire, l'approvisionnement en eau potable, l'adaptation de règlements ou, plus globalement, au tournant énergétique pris par notre pays et pour lequel, nous aurons aussi une carte à jouer en tant qu'entité administrative. La création de la nouvelle commission « énergie » s'inscrit d'ailleurs dans cette démarche et trouve toute sa raison d'être. Cette législature ne sera pas des plus confortables au niveau financier ; mais il est bien connu que la créativité ne naît pas des terreaux les plus riches. Que, de notre diversité émergent des idées novatrices et constructives, des pistes de réflexion, des débats fructueux. Qu'ensemble, avec l'appui de notre administration communale, nous arrivions à nous faire entendre au niveau cantonal et plus loin, dans la défense des intérêts de notre ville, que ce soit au niveau de nos services, de nos routes, de nos rives ou de la voie de chemin de fer, afin que nous puissions agir en faveur du développement harmonieux et durable, de notre belle cité. Nous comptons sur notre député-maire, pour être notre porte-parole. La Neuveville le mérite ! Merci de votre attention. »

#### 5. Nomination des membres du bureau du Conseil général pour 2013

M. J.-P. Verdon, UDC : le parti UDC souhaite permuter la vice-présidence et cède ainsi sa place à un autre parti pour 2013. Il proposera un président pour 2014.

M. J.-P. Ammann, PLR : le parti libéral radical propose la candidature de M. A. Binggeli à la vice-présidence.

M. S. Bürki, UDC : le parti UDC propose la candidature de M. F. Neuenschwander comme scrutateur.

M. P. Friedli, PS : le parti socialiste propose la candidature de M. C. Schori comme scrutateur.

Mme C. Frioud, présidente, FOR : fait voter en bloc sur les trois propositions.

#### Par 30 voix sans opposition, le Conseil général décide de nommer M. A. Binggeli comme vice-président, M. F. Neuenschwander et M. C. Schori comme scrutateurs.

Mmes A.-C. Christen et M. Chevailler quittent la tribune et reprennent leurs places dans la salle, pendant que les trois nouveaux membres du bureau s'installent sur le podium.

#### 6. Approbation du procès-verbal de la séance du 12 décembre 2012 (par les anciens membres du Conseil général)

Par 13 voix sans opposition, le procès-verbal est accepté, sans modification.

#### 7. Nomination des membres de la commission de l'économie et des finances

# CONSEIL GENERAL DE LA NEUVEVILLE

## du mercredi 6 février 2013

### 7. Nominatation des membres de la commission de l'économie et des finances

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Catherine Frioud Auchlin	28
C. Jau	FOR	Sophie Wütrich	28
C. Jau	FOR	Christian Ferrier	28
J.-P. Ammann	PLR	Jean-Philippe Ammann	28
P. Friedli	PS	Stéphanie Lopes	28
S. Bürki	UDC	Jean-Pierre Verdon	28

### 8. Nominatation des membres de la commission de l'équipement

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Jean-Pierre Latscha	28
C. Jau	FOR	Giuseppe Olivieri	28
J.-P. Ammann	PLR	Patrick Morand	28
J.-P. Ammann	PLR	Robert Hofstetter	28
V. Petignat	PS	Paul Friedli	28
S. Bürki	UDC	Nicolas Marti	28

### 9. Nominatation des membres de la commission de la gestion du territoire

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Jean-Pierre Althaus	29
C. Jau	FOR	Edmond Farine	29
J.-P. Ammann	PLR	Odyle Andrey	29
J.-P. Ammann	PLR	Michel Burdet	29
P. Friedli	PS	Patrice a Marca	29
S. Bürki	UDC	Sacha Bürki	29

### 10. Nominatation des membres de la commission de l'instruction et de la jeunesse

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Nicole Dietschi	28
C. Jau	FOR	David Gerber	28
J.-P. Ammann	PLR	Maryse Müller	28

J.-P. Ammann	PLR	Thierry Murier	28
P. Friedli	PS	Laure Glatz	28
S. Bürki	UDC	Tony Gutmann	28
I. Moeschler	Conseil des parents	François Prongué	30

### 11. Nominatation des membres de la commission des loisirs

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Anne-Claude Christen	29
C. Jau	FOR	Cédric Jau	29
J.-P. Ammann	PLR	Monique Chevailler	29
J.-P. Ammann	PLR	Alain Binggeli	29
P. Friedli	PS	Ruth Petignat	29
S. Bürki	UDC	Claude Hübscher	29

### 12. Nominatation des membres de la commission de la sécurité

Proposant/e	Parti	Candidat/e	Voix obtenues
C. Jau	FOR	Tamara Michel	29
C. Jau	FOR	Cédric Jau	29
J.-P. Ammann	PLR	Roland Kurth	29
P. Friedli	PS	Willy Lehmann	29
P. Friedli	PS	Mona Schori	29
S. Bürki	UDC	Florian Neuenschwander	29

### 13. Communications

M. R. Morand, conseiller municipal : l'année 2013 commence par des dépenses inattendues. Le parti socialiste avait demandé par voie de motion, il y a deux ans, l'installation de panneaux touristiques aux entrées de la localité. L'un de ces panneaux, celui situé sur la route de Prêles, a été vandalisé dernièrement. Des plaques en aluminium ont été volées. La remise en état coûtera entre CHF 2'000.- et CHF 3'000.-. Si cela devait se reproduire, le Conseil municipal ne procéderait plus à sa remise en état.

M. J.-P. Devaux, conseiller municipal : le 23 janvier dernier, la SACEN SA a été créée. Elle s'inscrit dans la suite de notre participation active à la Charte pour l'électricité qui

nous réunit à d'autres communes membres. Les résultats du fonctionnement de la Charte sont très positifs. Ils ont amené à la création d'une société anonyme, en mains publiques, destinée à assurer l'achat de l'énergie électrique au meilleur prix et au volume souhaité. Nous gardons ainsi une certaine indépendance en matière d'électricité, mais nous nous ne sommes pas seuls à gérer ce domaine très complexe. La SACEN SA ne poursuit pas le but de faire du bénéficiaire, mais celui de couvrir ses frais de fonctionnement. La mise en commun de nos efforts permettra d'économiser de l'argent. En sa qualité de conseiller municipal, il représentera la Municipalité au sein de l'assemblée des actionnaires, alors que M. J.-C. Scherler, attaché commercial auprès de notre administration communale des finances, a été nommé membre du conseil d'administration de cette société.

M. R. Matti, maire : demande aux partis de faire des propositions pour que le Conseil municipal puisse nommer les membres qui feront partie de la commission de l'énergie.

M. C. Jau, FOR : les personnes proposées par le parti Forum sont Mmes S. Ohra, T. Michel et M. C. Nicolet.

M. J.-P. Ammann, PLR : le parti libéral radical propose Mme K. Lehr.

M. P. Friedli, PS : le parti socialiste a retenu MM. A. Ehrensperger et C. Schori.

Mme C. Frioud Auchlin, présidente, FOR : demande aux membres du Conseil général, du Conseil municipal et au chancelier municipal de se présenter brièvement, afin que tout le monde fasse connaissance.

Cette présentation se fait tour à tour.

La séance est levée à 20h30.

AU NOM DU CONSEIL GENERAL  
La présidente Le chancelier  
C. Frioud Auchlin V. Carbone

## Nouvelles de l'administration

### Nouvelles données sur le marché du travail pour 2012

Le beco Economie bernoise a publié les données sur le marché du travail en 2012. La situation est restée stable l'an dernier sur le marché de l'emploi. En revanche, les travailleurs étrangers exerçant une activité professionnelle dans le canton de Berne ont été plus nombreux que l'année précédente. Le rapport fait un point précis sur les fonctions et les acteurs de la surveillance du marché du travail dans le canton de Berne. Comme en 2011, la Commission cantonale du marché du travail (CCMT) a concentré ses travaux d'observation sur le commerce de détail. L'an dernier, l'association Contrôle du marché du travail Berne (CMTBE) a effectué plus de contrôles que les années précédentes. Le canton de Berne a clarifié de nombreux cas de suspicion de travail au noir et ordonné les sanctions nécessaires. Le rapport est disponible.

### Journée bernoise de la jeunesse au Grand Conseil : encore des places disponibles

La 11<sup>e</sup> édition de la Journée de la jeunesse au Grand Conseil se déroulera jeudi 21 mars prochain. Cet événement offre à 100 jeunes la possibilité de soumettre leurs préoccupations et leurs idées aux parlementaires de leur région et d'aborder avec eux les voies envisageables. Cette année, les représentants et représentantes des parlements des jeunes du canton de Berne ont sélectionné leurs thèmes de discussion parmi les sujets d'actualité que sont la question des migrations, les mesures d'économie, la mobilité et l'aménagement du territoire, la vie nocturne à Berne et le tournant énergétique. Il est jeunes qui sont intéressés peuvent s'inscrire en téléphonant au 031 633 73 99 ou par Internet sur [www.be.ch/jjgc](http://www.be.ch/jjgc).

### Une formation en politique pour les femmes

L'Antenne interjurassienne de l'égalité organise une formation destinée aux femmes du Jura bernois intéressées à la politique. L'augmentation de la proportion de femmes dans les instances politiques constitue un enjeu de premier ordre pour l'égalité entre les sexes.

Sur les 49 communes du Jura bernois, on ne dénom-

bre que neuf femmes mairesses. Seules cinq femmes siègent au Conseil du Jura bernois (24 membres) et cinq femmes francophones représentent le Jura bernois et Bienne-Seeland au Grand Conseil sur les seize membres qui forment la Députation.

Face à cette situation, l'Antenne interjurassienne de l'égalité a décidé d'organiser une formation pour encourager les femmes du Jura bernois et de Bienne à s'engager en politique et pour soutenir les élues dans leur mandat politique. La formation « Femmes et politique. La politique, ça s'apprend ! » s'adresse aux femmes actives dans une association ou travaillant à un poste clé de l'économie, mais aussi à celles engagées dans un parti politique ou élues à une fonction politique.

Cette formation repose sur trois aspects : les connaissances du monde politique régional, la confiance en soi et l'expression en public, qui composent autant de modules. La formation se déroulera les mardis 23, 30 avril et 7 mai 2013 de 18h30 à 21h00 au CIP, à Tramelan. La méthode de travail est orientée vers des exercices pratiques, des témoignages accompagnés d'apports théoriques. Les modules sont assurés par une formatrice et un formateur d'adultes expérimenté-e dans le domaine.



# Commune de Prêles

www.preles.ch  
secretariat@preles.ch

## DECHETTERIE COMMUNALE

### Récupération des déchets triés

(verre, aluminium, fer blanc, piles, carton, PET, huiles usagées, capsules Nespresso)  
Par souci de gain de place, nous vous rappelons qu'il est indispensable de

#### plier vos cartons.

Nous tenons également à vous signaler que l'élimination de l'aluminium nous occasionne une légère rétribution financière, raison pour laquelle ce type de déchet est évidemment le bienvenu.

### Accès aux bennes

**Accès aux bennes**  
**Ouverture les samedis et lundis**  
**de 10h00 à 11h00**

Merci d'avance de votre collaboration

## HORAIRE 2013 - GUICHET & TÉLÉPHONE

### Guichet

Jours	Matin	Après-midi
Lundi	11h00 - 13h00	16h00 - 18h00
Mardi	fermé	fermé
Mercredi	09h00 - 11h00	13h30 - 15h30
Jeudi	07h30 - 11h30	fermé
Vendredi	fermé	fermé

Si vous ne pouvez pas passer aux heures d'ouverture vous pouvez fixer un rendez-vous.

### Téléphone (032 315 16 40)

Jours	Matin	Après-midi
Lundi au jeudi	09h30 - 11h30	13h30 - 15h30
Vendredi	fermé	fermé

Attention: si vous avez besoin de renseignements pointus, venez de préférence:

- Lundi toute la journée et jeudi matin pour les taxes et factures.
- Lundi matin et mercredi toute la journée pour le contrôle des habitants et étrangers.

## AUX AYANTS DROIT DE VOTE EN MATIÈRE COMMUNALE

### CONVOCA TION

à l'Assemblée municipale du 26 mars 2013  
à 20h00 à la halle polyvalente

### ORDRE DU JOUR

**1. COMMISSION DU CHAUFFAGE À DISTANCE**  
*a. Présentation de la pré-étude*

**2. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE CHF. 74'000 POUR LE DÉPLACEMENT DES CONDUITES D'EAU POTABLE ET D'EAUX USÉES DANS LE CADRE DE LA CONSTRUCTION DU BÂTIMENT DE LA BOURGEOISIE**

*a. Présentation du dossier*  
*b. Approbation d'un crédit d'engagement de CHF. 74'000 pour le déplacement des conduites d'eau potable et d'eaux usées dans le cadre de la construction du bâtiment de la Bourgeoisie.*

**3. APPROBATION D'UN CRÉDIT D'ENGAGEMENT DE FR. 130'000 POUR LA RÉFECTION DES ROUTES COMMUNALES**

*a. Présentation du dossier*  
*b. Approbation d'un crédit d'engagement de*

CHF. 130'000 pour la réfection des routes communales.

### 4. REFECTION DU CHEMIN CHAMP-FAVRE

*a. Présentation du dossier*  
*b. Décision quant à la réalisation de cette réfection*  
*c. Décision quant à l'installation d'un éclairage public*  
*d. Décision quant à l'emplacement de l'éclairage public (nord ou sud du chemin)*  
*e. Décision quant au type d'éclairage (vapeur de sodium ou LED)*

### 5. DECISION DE PRINCIPE POUR AMERLIORER L'ISOLATION DU TOIT DE LA HALLE POLYVALENTE ET INSTALLER DES PANNEAUX SOLAIRES SUR L'ENTIER DU TOIT DANS LE CADRE D'UN PARTENARIAT PRIVÉ-PUBLIC

*a. Présentation du dossier*  
*b. Décision de principe de l'Assemblée municipale déléguant la compétence au Conseil municipal pour l'étude de l'amélioration de l'isolation du toit de la halle polyvalente et la pose de panneaux solaires.*

### 6. INFORMATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

*a. Fusion des communes*  
*b. Horaire élargi de la déchetterie et installation d'une nouvelle benne pour déchets de chantier*  
*c. Inauguration de la place de jeux du funiculaire, le 1<sup>er</sup> juin 2013*  
*d. Inventaire des routes*

### 7. DIVERS ET IMPREVUS

#### Informations :

Les documents sont déposés en consultation au bureau communal durant les heures d'ouverture de l'administration municipale.

Les citoyennes et citoyens suisses âgés de 18 ans révolus et domiciliés dans la commune depuis trois mois au moins ont le droit de vote. Les autorités municipales se réservent le droit de contrôler l'identité des ayants droit de vote en matière communale.  
Prêles, le 22 février 2013

## Société de Développement et d'Embellissement de Prêles

### INVITATION À L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE

**Jeudi 7 mars 2013 à 20h**  
à l'Hôtel de l'Ours de Prêles.

#### ORDRE DU JOUR

- Ouverture et salutations
- Procès-verbal de l'AG du 08.03.2012
- Rapport du Président
- Comptes 2012
  - Présentation par la Caissière
  - Rapport des vérificateurs
  - Approbation par l'Assemblée
- Budget 2013
- Réélections du Président et de tout le comité actuel
- Règlement de défraiement
- Activités en 2013
- Divers et imprévus

Le PV de l'Assemblée Générale du 08.03.2012 est à disposition au bureau communal ainsi que sur le site [www.preles.ch](http://www.preles.ch).

Toutes adjonctions et modifications de cet ordre du jour doivent être communiquées au Président, Monsieur Hermann Barth au 032 315 22 31, au plus tard 5 jours avant l'Assemblée Générale.

Le comité espère sincèrement que vous serez nombreux à témoigner de manière positive votre intérêt au développement et à l'embellissement de votre commune ainsi qu'aux activités qui y sont liées.

Le Président

### BIBLIOBUS

**Stationnement à Prêles en 2013**  
à l'Est du bâtiment administratif  
de 13h30 à 14h30

**Samedi 2 mars, 16 mars, 6 avril, 20 avril, 4 mai, 18 mai, 1 juin, 15 juin, 29 juin, 17 août, 31 août, 14 septembre, 28 septembre, 12 octobre, 26 octobre, 9 novembre, 23 novembre, 7 décembre, 21 décembre.**

## VOTATIONS FÉDÉRALES ET CANTONALES DU 3 MARS 2013

Il est possible de venir voter à l'administration municipale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00.**

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit être déposé à la poste, en courrier A, jusqu'au vendredi soir au plus tard, ou dans la boîte aux lettres de l'administration municipale jusqu'au samedi 19h00.

#### Attention:

Le vote par correspondance n'est pas valable si la carte de légitimation ne porte pas la signature manuscrite de l'électrice ou de l'électeur. N'oubliez donc pas de signer votre cartes !

Présidence : M. Marc Jäggi

Administrateur : M. Daniel Hanser

**Bureau de vote :** **Dimanche 3 mars 2013 de 10h00 à 12h00**

Membres : Mme Susanne Müller  
Mme Lauriane Prongué

Membre suppléante : Mme Daisy Racine

**Bureau de dépouillement :** **Dimanche 3 mars 2013 dès 12h00**

Membres : Mme Martina Reinhard Müller  
Mme Esther Rausis

Membre suppléante : Mme Stéphanie Renfer

Prêles, le 1<sup>er</sup> février 2013  
Le Conseil municipal



## Commune

### de Prêles

#### PROCHAINE RENCONTRE "FIL D'ARGENT"

Groupe des Aînés de Prêles

le jeudi 21 mars 2013

rendez-vous à 14h00 à la halle polyvalente

Vous êtes cordialement invités à la deuxième rencontre de l'année 2013 du groupe des aînés "Fil d'Argent" qui se déroulera comme d'habitude à la petite salle de la halle polyvalente de Prêles.

Il y aura, en plus de la teinte des œufs de Pâques, une petite animation avec une présentation de voyage. **Pensez à prendre des œufs crus pour les teindre.**

Les personnes qui auraient besoin d'un transport peuvent s'annoncer à Josiane Barth au 032 315 22 31.

Au plaisir de vous revoir nombreux.

Pour l'équipe de Fil d'Argent  
Francine Giauque

## Nouvelles de l'administration

#### Le Conseil-exécutif prône une solution supportable pour les finances et le personnel

Le Conseil-exécutif du canton de Berne a adopté la loi sur les caisses de pension cantonales à l'intention du Grand Conseil. La nouvelle loi a pour but d'assurer la pérennité de la prévoyance professionnelle du personnel cantonal et du corps enseignant bernois. Cela requiert à la fois un engagement financier du canton et une contribution importante du personnel. Le projet est conçu comme une solution globale équilibrée. Il remplace la primauté des prestations par la primauté des cotisations et apporte une solution pour gérer le découvert des deux caisses de pension bernoises, la CPB et la CACEB. Il est présenté dans deux variantes, la capitalisation complète et la capitalisation partielle. Le Conseil-exécutif bernois privilégie le système de la capitalisation partielle car il est plus supportable pour les finances cantonales et pour le personnel.

Le 1<sup>er</sup> janvier 2015, la nouvelle loi sur les caisses de pension cantonales (loi sur les caisses de pension) remplacera vraisemblablement les actuelles lois sur la Caisse de pension bernoise (CPB) et sur la Caisse d'assurance du corps enseignant bernois (CACEB). Elle abandonne la primauté des prestations au profit de la primauté des cotisations et apporte une solution au problème du découvert actuel des deux caisses. Au 31 décembre 2012, la CPB présentait un degré de couverture de 80% environ (pour un taux d'intérêt technique de 2,5%) et la CACEB un découvert de 78% environ (pour un taux d'intérêt technique de 3%). Le Conseil-exécutif soumet deux variantes au Grand Conseil : la capitalisation partielle et la capitalisation complète. Dans le système

de la capitalisation partielle, les caisses doivent atteindre un degré de couverture de 80% au minimum dans un délai de 40 ans. Dans le système de la capitalisation complète, les découverts existants doivent être résorbés dans les dix ans pour atteindre un degré de couverture de 100%. Par rapport au projet envoyé en consultation, le personnel participe davantage à l'assainissement des caisses en raison de l'abaissement du montant de la reconnaissance de dette du canton. Le Conseil-exécutif vient d'adopter le projet à l'intention du Grand Conseil bernois.

#### Gouvernement favorable à la capitalisation partielle

Le Conseil-exécutif propose au Grand Conseil d'adopter le système de la capitalisation partielle pour les deux caisses de pension bernoises. C'est le système le plus supportable pour les finances cantonales comme pour les salariés. Le gouvernement est convaincu qu'une caisse de droit public ayant un effectif d'assurés stable peut être pérenne avec un degré de couverture de 80%. En outre, la capitalisation partielle rend superflu un nouvel assainissement, un processus qui alourdit les charges de l'employeur comme du personnel et qui, dans le contexte actuel, serait difficile à absorber pour la politique du personnel et pour la politique financière. Enfin, le système de la capitalisation partielle permet aux deux caisses de constituer des réserves de fluctuations de valeur. Cela minimise le risque de devoir procéder à un nouvel assainissement à brève échéance.

Reconnaissance de dette dans les deux variantes  
Dans le système de la capitalisation partielle comme dans celui de la capitalisation complète, le projet prévoit que le canton reconnaît une dette rémunérée en faveur des deux caisses de pension afin de combler l'actuel défaut de couverture de leurs engagements envers les bénéficiaires de rente. Le montant de la dette reconnue est calculé à un taux d'intérêt technique de 2,5%. Aux yeux du Conseil-exécutif, le fait que les bénéficiaires de rente ne sont pas des preneurs de risque justifie que l'on adopte une hypothèse prudente de rendement de 2,5%. Le montant de la dette sera calculé à la date du 1<sup>er</sup> janvier 2015. A fin 2011, la reconnaissance de dette se serait montée à 2,133 milliards de francs. Elle sera inscrite au bilan sans effet sur le résultat, à la faveur de l'introduction du modèle comptable harmonisé MCH2/IPSAS ; elle sera amortie vis-à-vis des caisses dans un délai de 40 ans.

#### Changement de primauté

En primauté des cotisations, les chances et les risques inhérents aux placements sont reportés sur les employés. Des contributions de transition totalisant 500 millions de francs environ, financées par le canton, assureront que le changement de primauté se déroule dans des conditions équitables pour toutes les personnes assurées. En primauté des cotisations, les assurés obtiendront globalement, pour une durée de cotisation complète, les mêmes prestations que dans le régime actuel de primauté des prestations. Le but reste de servir une rente représentant 60% du salaire assuré ; cela correspond au niveau actuel de 65% du gain assuré. Toutefois, l'objectif de rente de 60% n'est plus garanti dans un régime de primauté des cotisations. Si, par exemple, le rendement réel des placements restait dura-

blement inférieur à l'hypothèse de 2%, cela aurait des répercussions sur les cotisations ou sur les prestations.

#### Contribution des assurés à l'assainissement des caisses

Outre le canton de Berne et les autres employeurs affiliés, le personnel cantonal, les membres du corps enseignant et les autres assurés doivent contribuer substantiellement à l'assainissement des caisses de pension cantonales. Comme toutes les caisses de pension, la CPB et la CACEB ont enregistré des rendements en baisse ces dernières années. Les perspectives de rendement ont conduit les deux caisses à abaisser leur taux d'intérêt technique – de 3,5 à 3% pour la CACEB et à 2,5% pour la CPB. Pour que la CPB soit en mesure de maintenir ses prestations avec les mêmes cotisations malgré le fléchissement des taux d'intérêt, le projet prévoit de relever l'âge de la retraite de ses assurés de 63 à 65 ans. Pour les membres de la Police cantonale, l'âge de la retraite est également repoussé de deux ans, passant de 60 à 62 ans. Enfin, le relèvement de l'âge de la retraite entraîne la suppression des rentes de raccordement financées collectivement dont bénéficiait le personnel cantonal. En ce qui concerne les membres de la Police cantonale, par contre, le projet conserve une base légale pour le financement de rentes de raccordement.

Quant aux membres du corps enseignant, l'âge de la retraite a déjà été porté à 65 ans en 2005. On ne peut pas raisonnablement leur imposer une nouvelle augmentation de l'âge de la retraite au-delà de 65 ans. Il faut donc compenser sous une autre forme la baisse du rendement des placements de la CACEB. Parce que les enseignants et les enseignantes participent depuis plus de sept ans à des mesures d'assainissement, le Conseil-exécutif conduira des entretiens avec la CACEB pour déterminer comment il est possible d'éviter des réductions des prestations à partir de 2015, tant que le taux d'intérêt technique ne passe pas sous les 3%.

#### Solution supportable pour les finances cantonales et pour le personnel

Globalement, le Conseil-exécutif du canton de Berne est convaincu que le système de la capitalisation partielle, sur lequel porte son choix, offre une solution équilibrée, réaliste et supportable pour la politique des finances comme pour la politique du personnel. Bien qu'il reporte les risques inhérents aux placements sur les personnes assurées, le passage à la primauté des cotisations reste équitable grâce aux contributions de transition et dans le contexte du projet salarial (révision partielle de la loi sur le statut du corps enseignant et de la loi sur le personnel). La reconnaissance de dette proposée pour financer intégralement les capitaux de prévoyance et les provisions pour les bénéficiaires de rente apporte à la question du découvert une solution praticable pour la politique financière du canton de Berne. L'abaissement du taux d'intérêt technique décidé pour faire face à la péjoration des perspectives de rendement peut être compensé à la CPB par un relèvement de l'âge de la retraite.



# Commune de Lamboing

E-mail: [commune\\_lamboing@bluewin.ch](mailto:commune_lamboing@bluewin.ch)  
Site internet: [www.lamboing.ch](http://www.lamboing.ch)

## FOIRE DU PRINTEMPS LE 16 MARS 2013

Dans le cadre de la foire de Lamboing, le comité organise un concours de la meilleure tresse de la région. Le premier recevra une médaille d'or et Fr. 300.- de bons d'achats. Mesdames et Messieurs qui êtes des spécialistes de ces merveilleux délices, inscrivez-vous ! Consultez l'affiche sur notre site internet [www.lamboing.ch](http://www.lamboing.ch).

Un grand vide grenier sera organisé à l'intérieur, alors si vous avez des choses dont vous voulez vous défaire, n'hésitez pas à venir les vendre à la foire de Lamboing.

Pour tous renseignements et inscriptions, veuillez vous adresser à Mme Comment Nadia au 079 471 75 59.

## Appel d'urgence

Tél. 145 Intoxications,

## VOTATION DU DIMANCHE 3 MARS 2013

### Composition des membres du bureau de vote et de dépouillement

Il est possible de venir voter à l'administration communale le **dimanche au bureau de vote de 10h00 à 12h00**.

Pour le vote par correspondance, ce dernier doit parvenir jusqu'au vendredi matin par la poste, ou être déposé dans la boîte aux lettres de la commune jusqu'au dimanche avant 10h00.

#### Attention :

**Le vote par correspondance n'est valable que si la carte de légitimation porte la signature manuscrite de l'électeur ou électrice.**

#### Bureau de vote :

Membres :

Membre suppléant :

#### Bureau de dépouillement :

Membres :

Membre suppléant :

Présidence :

Secrétaire :

#### Dimanche le 3 mars 2013 de 10h00 à 12h00

M. Geiser Régis  
M. Gurtner Daniel  
Mme Hänni Isabelle

#### Dimanche le 3 mars 2013 dès 12h00

M. Gossin Olivier  
Mme Gigon Katrin  
Mme Grandjean Murielle

M. Espina Luis  
Mme Bourquin Tiffany

## Nouvelles de l'administration

### Arrêté sur l'offre et crédit-cadre d'investissement 2014-2017

La commission consultative du Grand Conseil bernois veut maintenir et adapter ponctuellement l'offre de transports publics au cours des prochaines années. Elle soutient en outre des investissements dans l'infrastructure ferroviaire tels que les projets de la gare de Berne et du Tram Région Berne, qui permettront de préserver l'offre actuelle et de répondre à la demande à venir. Sans opposition, elle propose au parlement cantonal de donner son feu vert à l'arrêté sur l'offre et au crédit-cadre d'investissement.

L'arrêté sur l'offre de transports publics et le crédit-cadre d'investissement permettent au Grand Conseil de fixer, tous les quatre ans, les priorités du futur développement de l'offre de transports publics régionaux et locaux. En raison des difficultés financières du canton, quasiment aucune des améliorations proposées par les régions ne peut être mise en oeuvre de 2014 à 2017. Quelques offres peu fréquentées sont même abandonnées.

Le crédit-cadre d'investissement permet d'entretenir l'infrastructure et de la moderniser ponctuellement, ainsi que de financer la planification ou la réalisation d'infrastructures visant à remédier au manque de capacités dans l'ensemble du canton, en particulier les projets de la gare de Berne et du Tram Région Berne. La commission estime que le maintien, à l'avenir, d'une offre de transports publics de qualité revêt une importance primordiale pour l'évolution économique du canton. Les subventions cantonales d'investissement, dont le montant prévu

est de 544 millions de francs, sont destinées aux infrastructures dont la construction démarrera dans les quatre prochaines années. Dans certains cas, les travaux proprement dits s'étendront cependant jusqu'en 2025.

Au terme d'un débat intense et constructif, la commission, qui a siégé sous la présidence du député Adrian Wüthrich, recommande à l'unanimité au Grand Conseil d'approuver l'arrêté sur l'offre. Elle propose l'approbation du crédit-cadre d'investissement sans opposition et avec quelques abstentions. Le parlement examinera l'arrêté sur l'offre lors de sa session de mars.

La commission consultative a pris acte du fait que dans le cadre de l'« examen des offres et des structures (EOS) », la Commission des finances a besoin d'informations complémentaires sur l'ensemble du programme d'investissement du canton. Elle est donc favorable au report à la session de juin des délibérations sur le crédit-cadre d'investissement.

### Oui aux subventions pour les fêtes fédérales à Bienne et Berthoud

La Commission des finances du Grand Conseil bernois a préavisé les affaires de crédit en vue de la session de mars prochain. Elle donne son feu vert aux subventions, prélevées sur le Fonds de loterie, pour la Fête fédérale de gymnastique, à Bienne, et la Fête fédérale de lutte suisse et des jeux alpestres, à Berthoud. Elle approuve aussi la demande de remise des coûts pour les prestations de sécurité.

Sous la conduite de son président Jürg Iseli (UDC) et de sa vice-présidente Béatrice Stucki (PS), la Commission des finances du Grand Conseil a examiné les affaires de crédit qui seront traitées par le plénum lors de la session de mars prochain. Elle est favorable au subventionnement de la Fête fédérale de gymnastique, qui se tiendra à Bienne du 13 au

23 juin 2013, et de la Fête fédérale de lutte à Berthoud, du 30 août au 1<sup>er</sup> septembre prochain. Elle propose, dans les deux cas, d'allouer une subvention d'un million de francs, prélevée sur le Fonds de loterie, et d'approuver la remise des coûts pour les prestations cantonales en matière de sécurité, d'une valeur de près de 600 000 francs pour chacun des événements. Elle propose cependant que les coûts de sécurité soient remboursés en cas de gain éventuel. Une minorité s'est toutefois prononcée contre toute remise de coûts ; elle déposera une proposition allant dans ce sens devant le plénum.

La Commission des finances a également donné son aval à d'autres affaires de crédit, dont la rénovation du gymnase d'Interlaken. Elle a renvoyé, par contre, les mesures prévues pour la mobilité douce au viaduc de Goldswil, sur les communes d'Interlaken et Ringgenberg, en demandant de renoncer aux rampes prévues

### PLANNING FAMILIAL AU CENTRE HOSPITALIER DE BIENNE

Les conseils sont gratuits, en toute confidentialité, également pour les mineurs sur rdv.

- grossesse désirée ou imprévue.
- contraception (remise de la "pilule du lendemain")
- sexualité • conseil collectif des élèves concernant la contraception.

Tél. 032 324 24 15 Centre hospitalier de Bienne, 2501 Bienne. [www.szb-chb.ch](http://www.szb-chb.ch)

**Commune de Nods**

Heures d'ouverture: lundi 16 h 00 - 18 h 00 - Me et Je 9 h 30 - 11 h 30  
Adm. Communale - Place du Village 5 - 2518 Nods / commune@nods.ch - www.nods.ch

**Horaire de la déchetterie**

La déchetterie de Nods est ouverte tous les lundis et samedis des semaines paires, soit les jours mentionnés ci-après:

**MARS**  
**Lundis 4, 11**  
**Samedi 9**

**de 9 h 30 à 11 h 30**

Nous vous remercions de bien vouloir respecter cet horaire

ADMINISTRATION COMMUNALE

**STATIONNEMENT DU BIBLIOBUS**

Le bibliobus s'arrêtera à Nods le samedi 2 mars de 10 h 00 à 11 h 00 sur le parking du restaurant du Cheval Blanc.

Chaque minute dans le monde, un enfant perd la vue!

Offrez la vue avec seulement 50 francs!

CP 80-303030-1 • 8027 Zurich  
www.cbmswiss.ch

**cbm**  
mission chrétienne  
pour les aveugles

**COMMANDE DE BOIS DE FEU 2013**

Les personnes désirant acheter du bois de feu à la commune, sont priées de passer leur commande au moyen du coupon ci-dessous ou par mail à jubinjm@bluewin.ch.

Pour toute question relative à la commande de bois de feu, veuillez vous adresser directement à M. Jean-Michel Jubin, garde-forestier, tél. 079 658 06 42.

**Coupon de commande de bois de feu sur chemin forestier :****Prix valables pour 2013 :**

..... stère quartelage hêtre à Fr. 80.00 / stère  
..... bois de feu feuillu long 3-6 m à Fr. 45.00 / m<sup>3</sup>

Nom, prénom : .....

Tél. : .....

Nous vous prions de remettre ce coupon au bureau communal jusqu'au **28 février 2013.**

**Bois de feu sec, dépôt au hangar :**

..... Quartelage hêtre 33 cm, en sac à Fr. 15.00 / 30 kg  
..... Dépôt à Fr. 2.00 par sac  
..... Quartelage hêtre 33 cm stère à Fr. 160.00 stère

ADMINISTRATION COMMUNALE

**VOTATION POPULAIRE DU 3 MARS 2013 EN MATIÈRE FÉDÉRALE ET CANTONALE**  
Composition des bureaux**Bureau de vote :**

**Présidence :** Isabelle Berthold  
**Membres :** Jean Aubry  
Claudine Baumgartner

**Bureau de dépouillement :**

**Présidence :** Isabelle Berthold  
**Membres :** Jean Aubry  
Claudine Baumgartner  
Evelyne Bandi  
Jonathan Baumann

**Membre suppléant :** Marc Baumann

**Administratrice :** Viviane Sunier

CONSEIL COMMUNAL

**Canton de Berne****EXTRAIT DU PROCÈS-VERBAL  
DU CONSEIL-EXÉCUTIF**

**210 Votation populaire fédérale et élection de renouvellement général des préfets et préfètes, du 9 juin 2013**

**1. Votation fédérale**

Le Conseil-exécutif du canton de Berne prend acte du fait que le Conseil fédéral a fixé au dimanche

**9 juin 2013** et, dans les limites des dispositions légales, aux jours précédents la votation populaire en matière fédérale concernant

1. Initiative populaire du 7 juillet 2011 « Election du Conseil fédéral par le peuple » et
2. Modification du 28 septembre 2012 de la loi sur l'asile (LAsi).

**2. Election de renouvellement général des préfets et des préfètes**

Le Conseil-exécutif a fixé au même jour l'élection de renouvellement général des préfets et préfètes (ACE 27/2013).

**3. Pas de votation en matière cantonale**

Il n'y aura pas le 9 juin 2013 de votation en matière cantonale.

**4. Essais de vote électronique dans le cadre de votations**

Les électeurs et électrices suisses de l'étranger dont la commune de vote se trouve dans un arrondissement administratif dans lequel il n'y a pas de scrutin public pour l'élection du préfet ou de la préfète auront la possibilité du vote électronique pour la votation fédérale. L'autorisation du Conseil fédéral est réservée. Dans les arrondissements administratifs dans lesquels il y aura un scrutin public, la possibilité du vote électronique est mise en suspens.

# Dans nos paroisses

## Paroisse réformée de La Neuveville

Reprise du culte de l'enfance vendredi 8 mars  
**Samedi**  
 8h 40 rdv à la gare pour les catéchumènes de 8e et 9e.  
 Sortie au Musée de la Communication à Berne  
**Dimanche 3 mars** - Culte du dimanche de l'Eglise  
 9h 45, répétition de deux nouveaux chants avec Sven Müller.  
 10h Culte animation - réflexion « Et si on vivait l'Eglise ? » préparé et animé par une équipe de paroissiens.  
 Apéritif canadien (apportez votre spécialité, les boissons sont offertes).  
 19h Recueillement de Taizé avec musiciens  
**Lundi**  
 20h Chœur Mosaique, répétition à la Maison de paroisse  
**Mercredi**  
 10h Recueillement à la salle Schwander  
**Jeudi**  
 Culte dans les homes :  
 9h45 Montagu - 10h30 Mon Repos  
**Samedi 9 mars**  
 dès 10h Vente des ROSES en faveur de l'EPER  
 La Blanche Eglise est ouverte de 10h à 17h  
 A votre service, pasteur John Ebbutt 078 648 57 23  
 Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
 www.paref2520.ch - info@paref2520.ch

## Kirchgemeinde Pilgerweg Bielensee

**Freitag 1. März**  
 18.30 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum Weltgebetstag der Frauen 2013. Mit Miriam Vaucher (Klavier), Pfrn. Brigitte Affolter, Vera Spöcker.  
**Sonntag 3. März,**  
 10.15 Uhr, Kirche Twann: Gottesdienst zum Thema "Angst und Lebensmut!" Mit den Jugendlichen von KUW 9, Roumen Kroumov (Orgel), Pfrn. Brigitte Affolter, Pfr. Beat Allemant.  
**Amtswochen**  
 25. Februar bis 17. März: Pfr. Beat Allemant  
 032 315 11 39

## Paroisse catholique de La Neuveville

**Dimanche 3 mars**  
 10h Messe à l'église paroissiale/ 3<sup>e</sup> dimanche de Carême  
**Messe en semaine**  
 - Mardi : à Mon Repos - 10h30 tous les mardis matin  
 - Jeudi : à l'église paroissiale - 8h30 tous les jeudis matin, sauf le jeudi avant le 1er vendredi du mois.  
 Prochaine messe du jeudi matin : jeudi 14 mars.  
 -Vendredi à l'église à 8h30 le premier vendredi de chaque mois. Excepté au mois de mars.

**Caté en mars**  
 1<sup>er</sup> et 2<sup>ème</sup> : 13.03.2013 de 14h à 15h  
 4<sup>ème</sup> : 08.03.2013 et le 22.03.2013 de 15h30 à 16h30.  
 5<sup>ème</sup> et 6<sup>ème</sup> : 08.03.2013 et 22.03.2013 de 16h30 à 18h.  
 7<sup>ème</sup> : 08.03.2013 de 16h à 17h  
 8<sup>ème</sup> : 09.03.2013 de 9h à 12h

Site Internet : www.cathberne.ch/laneuveville

## Paroisse réformée Diesse, Lamboing, Prêles

**Dimanche 3 mars**  
 Culte à 10h00 à Diesse, culte du souvenir, occasion de faire mémoire de celles et ceux qui nous ont quittés  
**Dimanche 10 mars**  
 Culte événement avec clavecin, Dimanche 10 mars à 17h00, J. S. BACH et ses environs en Sonates, Suites et Fantaisies, avec Rachel Clerc, flûtiste, diplômée du Conservatoire de Musique de Lausanne et de Genève ; Koichi Kosugi, contrebassiste hors pair déjà bien connu et Jacques Étienne Rouge au clavecin. Entrée libre, collecte  
**La mort comment en parler à son enfant ?**  
 Mercredi 13 mars à 20h00 au Battoir de Diesse, Conférence de Mme Alix Noble, psychologue, conteuse réputée et spécialiste des questions en lien avec la mort. Elle donnera des pistes très concrètes aux questions que les enfants peuvent poser aux adultes. Entrées libre, collecte à la sortie

## Service de voiture

Pour vous rendre au culte : 9h35 Funi Prêles ; 9h40 école Prêles ; 9h45 Poste Lamboing et si le culte à lieu à Nods : 9h50 centre du village de Diesse ; Si le culte a lieu à La Neuveville : 9h30 Funi Prêles ; 9h35 école Prêles ; 9h40 Poste Lamboing ; 9h45 centre du village de Diesse  
**Contact**  
 Président : M. Pierre-André Luteschlager  
 032 315 24 40, lauten@hispeed.ch  
 Pasteur : Stéphane Rouèche,  
 032 315 27 37, stroueche@gmail.com

## Paroisse de Nods

**Dimanche 3 mars**  
 Nods: Culte. 10h. Sainte cène.  
**Mardi**  
 Nods: Conseil de paroisse. 20h. Maison de paroisse.  
**Mercredi**  
 Nods: Méditation et prière. 9h Maison de paroisse.  
 Café offert.  
 Diesse: Caté. Rencontre des 7<sup>ème</sup> 14h30-16h30. Maison de paroisse.  
**Dimanche 10 mars**  
 Nods: Pas de culte. Diesse: Culte. 10h. Transport vers l'église. 9h40

*Le 1<sup>er</sup> mercredi du mois, de 9h. à 10h. "Méditation et prière". Le 3<sup>ème</sup> mercredi du mois, "Rencontre et partage biblique", de 20h à 21h.15.*

## Permanence du pasteur

Mme Laurence Tartar : Lundi, mardi et mercredi de 8h à 12h, salle de paroisse, pour toutes demandes, entretien, préparation mariage, et baptême.  
**Visites à domicile**  
 Sur demande, ou rendez vous. Lundi mardi, mercredi après midi. 14h à 17h30.

## Urgences

Toute la semaine, du lundi au samedi. Téléphone : 079 904 16 84.

## Informations : Pasteur

Mme Laurence Tartar. Téléphone: 032 751 70 82. Natel : 079 904 16 84. E.Mail : laurencetartar@gmail.com

## Eglise adventiste de La Neuveville

Pas d'informations reçues

## Eglise de l'Abri, La Neuveville

**Dimanche 3 mars**  
 10h00 Culte avec le pasteur Didier Suter, St-Cène  
 - Culte de l'enfance: 3<sup>ème</sup> à 6<sup>ème</sup> année scolaire  
 - Explorateurs: 1<sup>ère</sup> enfantine à 2<sup>ème</sup> année scolaire  
 - Garderie

## Mardi

Forum des hommes de 6h25 à 7h00

## Mercredi

Au café des dames 9h15 à 11h00, prière

## Jeudi

20h00 Assemblée générale  
 www.labri.ch - tél : 032 751 36 65

## En cas d'urgence uniquement

### Pharmacie

Week-end et jours fériés  
 le 0842 24 24 24 vous renseigne  
 Pendant la semaine: 0844 843 842

### Médecin

Numéro d'urgence si votre médecin traitant n'est pas atteignable : **No 0900 900 024** (1.95/min).

### Dentiste

La Neuveville, Cerlier, Anet, Täuffelen, Perles Longeau, Brügg, Nidau, Bienne. Les soins du service dentaire d'urgence sont payables au comptant.  
**0900 903 903** (Numéro payant Fr. 3.- min)

# Agenda

**SERVICE SOCIAL POUR MALADIES RESPIRATOIRES ET DE LONGUE DUREE DU DISTRICT DE LA NEUVEVILLE**  
 Rue Rechberger 5, tél. 032 322 24 29, 2502 Bienne.  
 Du lundi au vendredi de 8 à 16 heures

## SERVICE DE MAINTIEN A DOMICILE DISTRICT DE LA NEUVEVILLE

Soins infirmiers, aide familiale et ménagère. Rte de Neuchâtel 19  
 Tél. 032 751 40 61 Fax 032 751 40 62

## ASSOCIATION DU SERVICE BÉNÉVOLE 7 SUR 7

District de La Neuveville, avez-vous besoin d'aide?  
 Transports de personnes (médecin, coiffeur, etc.)  
**Visites. Renseignements: lundi- vendredi de 9h à 10h30.**  
 Tél. 032 752 10 77.

## CARTONS DU COEUR, BIENNE ET ENVIRONS

Solidarité contre la détresse matérielle. Tél. 032 342 21 11, lundi, mardi, mercredi & vendredi de 9h à 10h45. Juillet-août lundi, mercredi & vendredi. www.cartonsducoeur-bielbienne.ch

## SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE REFORMEE

Le secrétariat, Grand-Rue 13, est ouvert lundi de 8h30- 11h30 & 14h-17h, au vendredi, jeudi fermé ou sur rdv. Bibliothèque pour les enfants et présence pastorale le mercredi de 15h30 à 17h. Tél. n° d'urgence : 0848 20 25 20  
 Tél. 032 751 10 35 - Courriel: info@paref2520.ch

## SECRÉTARIAT DE LA PAROISSE CATHOLIQUE

Le secrétariat, rue des Mornets 19 dans l'annexe côté place de parc, est ouvert mardi et jeudi matin de 10 h à 12 h.  
 Adresse postale: case postale 213, 2520 La Neuveville.  
 Tél. 032 751 28 38 (répondeur).  
 Adresse e-mail: laneuveville@cathberne.ch  
 Site internet: www.cathberne.ch/laneuveville

## COURS DE SAUVETEURS (permis de conduire)

Inscriptions: tél 032 751 16 34. Madeleine Landry

## BUREAU D'INFORMATION SOCIALE (BIS)

Tél. 032 945 17 17. Renseignements, informations, rédaction de lettres et demandes diverses.

## ADMINISTRATION DU CIMETIERE DE LA NEUVEVILLE.

Pour tous renseignements: Tél. 079 248 26 26 - Fax 032 751 60 48

## SERVICE PAYANT DE BUS DURANT LE WEEK-END

Noctanbus: départ de la Place Pury (Neuchâtel) à 2h15 & 4h00  
 Moonliner: départ de la Gare (Bienne) à 2h15

## BOULANGERIE DE SERVICE - Agazzi - La Neuveville

**JURA BERNOIS TOURISME**, Rue du Marché 4, 2520- La Neuveville. Infos et manifestations sous www.jurabernois.ch.  
 Tél. 032 751 49 49, Fax: 032 751 28 70, Courriel: laneuveville@jurabernois.ch.

## FONDATION DE L'HÔTEL DE VILLE-MUSÉE, LE LANDERON

Le Musée est ouvert tous les samedis et dimanche de 14h30 à 17h30. Exposition permanente, vigne et culture, autrefois au Landeron.

## MUSEE D'ART & D'HISTOIRE DE LA NEUVEVILLE

Ouvert d'avril à octobre, le dimanche de 14h30-17h30.  
 Visite guidée sur demande. Renseignement :  
 Jura bernois tourisme, tel : 032 751 49 49  
 www.museelaneuveville.ch - musee.laneuveville@bluewin.ch

## CAFE THEATRE DE LA TOUR DE RIVE - La Neuveville

Vendredi 01.03.2013 à 20h30

### Mojo Bluesband

Samedi 16.03.2013 à 20h30

### Gianmaria Testa - chansons

Vendredi 22.03.2013 à 20h30

### Amis du Masque - théâtre

Samedi 23.03.2013 à 20h30

### Amis du Masque - théâtre

Dimanche 24.03.2013 à 17h00

### Amis du Masque - théâtre

